



23 mars 2012

Initiative sur les résidences secondaires Plan d'action du Conseil d'Etat

(IVS).- Depuis l'acceptation par le peuple de l'initiative dite Weber, de nombreuses questions demeurent ouvertes. Les conséquences pour le canton sont innombrables et couvrent des champs très divers. Le Conseil d'Etat a donc décidé un plan de mesures, destiné avant tout au soutien aux communes et à l'analyse des conséquences à long terme pour le canton.

Le Conseil d'Etat a pris la mesure de l'acceptation par le peuple de l'initiative Weber. Il identifie de nombreuses conséquences, sur le court, moyen ou long terme pour le canton. Le Gouvernement a donc défini une stratégie d'action en plusieurs phases, lui permettant de couvrir les champs d'action qui sont de sa compétence.

Suivant sa prise de position du 16 mars, le Conseil d'Etat a décidé d'agir sur quatre volets différents, partant du principe que les conséquences de l'acceptation de l'initiative dite Weber peuvent s'envisager sous diverses catégories :

- dispositions d'application et de mise en œuvre : « **volet juridique** » ;
- conséquences pratiques pour les communes : « **volet conseil** » ;
- conséquences à long terme pour le canton : « **volet plan d'action futur de l'hébergement touristique** » et « **volet plan d'action économique** ».

« **Volet juridique** » : l'action est portée en deux mouvements parallèles. 1. Une lettre a été transmise à Mme Leuthard en vue de l'intégration des autorités valaisannes dans le groupe de travail mis en place au niveau du Département fédéral concerné. 2. Le Valais s'implique très fortement au sein de la RKGK pour la mise en place d'un groupe de travail/pression, qui fasse entendre la voix des cantons alpins au niveau fédéral.

« **Volet conseil** » : de nombreuses interrogations persistent. Les communes valaisannes se retrouvent démunies face aux risques d'insécurité du droit, due à la non fixation par les autorités fédérales des modalités de mise en œuvre de l'initiative. Un groupe de soutien aux communes a été mis en place: toutes les informations leur seront communiquées via le site Internet de l'Etat et une ligne téléphonique spéciale a été mise en place. Un premier listing des principales questions est déjà à leur disposition.

« **Volet plan d'action futur de l'hébergement touristique** » et « **volet plan d'action économique** » : le Conseil d'Etat entend poursuivre les travaux entrepris en élargissant le groupe de travail mis en place, de façon à couvrir entièrement toutes les branches touchées. Une réflexion en profondeur est nécessaire. Cette action sera coordonnée avec d'autres cantons touchés et fera l'objet de communication régulière.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina – 027 606 23 00. D'autres infos sur la page d'accueil www.vs.ch

